

إعلان طلب عروض 2025/5 حول إبرام اتفاقية

تكليف مكتب مختص للتدقيق في مجال السلامة المعلوماتية

يعتزم المجمع المهني المشترك لمنتجات الدواجن والأرانب وهو مجمع يخضع لإشراف وزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري، إجراء طلب عروض حول إبرام اتفاقية تكليف مكتب مختص للتدقيق في مجال السلامة المعلوماتية وذلك وفقا وفقا للمرسوم عـ17ـدد لسنة 2023 والمؤرخ في 11 مارس 2023.

فعلى المكاتب والشركات الراغبة في المشاركة والمعتمدة من قبل الوكالة الوطنية للسلامة السيبرنتية، سحب كراس الشروط من موقع واب المجمع www.gipac.tn أو من مكتب الضبط المركزي للمجمع.

ترسل العروض عن طريق البريد مضمون الوصول أو البريد السريع أو تسلم مباشرة إلى مكتب الضبط المركزي للمجمع بـ 08 نهج علي ابن أبي طالب 1002 تونس.

تقدّم العروض في ظرف مغلق مكتوب عليه عبارة "لا يفتح طلب عروض 2025/5 حول اختيار مكتب مختص في التدقيق في مجال السلامة المعلوماتية " في أجل أقصاه 03 نوفمبر 2025 على الساعة الخامسة مساء. والجدير بالذكر أنّه تمّ تحديد تاريخ 04 نوفمبر 2025 لفتح العروض بقاعة الإجتماعات بالمجمع على الساعة التاسعة صباحا.

كلّ مشارك يبقى ملزما بعرضه لمدة 120 يوم ابتداء من اليوم الموالي لآخر أجل لتقديم العروض.



GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DES PRODUITS AVICOLES ET CUNICOLES

GIPAC

CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRES N°05/2025

***REALISATION D'UN AUDIT POUR LA SECURITE DES
SYSTEMES ET RESEAUX INFORMATIQUES DU GIPAC***

OCTOBRE 2025

Article 1 : Objet de la consultation

Le Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles et Cunicoles (GIPAC) se propose de lancer un appel d'offres en vue de la réalisation d'une mission d'audit de la sécurité de son système d'information conformément au décret-loi 2023-17 du 11 mars 2023, à l'arrêté applicatif du ministre des technologies de la communication du 12 septembre 2023, fixant les critères techniques d'audit et les modalités de suivi de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport d'audit ainsi qu'aux dispositions du présent cahier des charges.

Article 2 : Définitions et interprétations

- Maître d'Ouvrage : Désigne le GIPAC et englobe les structures ou personnes dûment mandatées pour la supervision de cette mission.
- Soumissionnaire : Désigne toute entreprise ou personne physique ayant retiré les documents de l'appel d'offre et avoir soumis une offre en réponse à ces documents à titre individuel ou solidaire avec d'autres personnes morales ou physiques.
- Titulaire : Désigne la personne ou l'entreprise dont la soumission a été retenue par le Maître d'Ouvrage et englobe les représentants, successeurs et ayants droit légaux dudit prestataire.
- Mission : Signifie toute action d'audit, de test, de vérification y compris la rédaction des rapports, les déplacements, la collecte de données, l'analyse des tests, et toute autre action assurée par le titulaire pour le compte du Maître d'Ouvrage dans le cadre de la bonne exécution du marché.
- Audit sécurité : Signifie l'intervention de spécialistes, utilisant des techniques et des méthodes adéquates, pour évaluer la situation de la sécurité d'un système d'information et les risques potentiels.
- Système d'information : Désigne l'ensemble des entités et moyens (structures, personnel, outils logiciels, équipements de traitement, équipements réseaux, équipements de sécurité, bâtiments, ...) en relation avec les fonctions de traitement de l'information.
- ANCS : désigne l'Agence Nationale de la Cyber Sécurité.

Article 3 : Conditions de participation

Cette consultation s'adresse aux experts auditeurs, personnes physiques ou morales, habilités à exercer l'audit dans le domaine de la cyber sécurité conformément au décret-loi 2023-17 du 11 mars 2023 et à l'arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique et du ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale du 01 Octobre 2019, fixant le cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité d'audit dans le domaine de la sécurité de l'information.

Article 4 : Présentation de l'offre

Les offres seront constituées par les documents indiqués ci-après. Ces documents seront répartis en deux parties comme suit :

Enveloppe n° 1 comprenant le dossier administratif

Enveloppe n° 2 comprenant les dossiers technique et financier

Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure. L'enveloppe extérieure est anonyme et portera la mention :

« NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N° 05/2025 : REALISATION D'UN AUDIT POUR LA SECURITE DES SYSTEMES ET RESEAUX INFORMATIQUES DU GIPAC».

1. Le dossier administratif doit contenir les pièces suivantes :

- Le présent cahier des charges et ses annexes avec paraphe et cachet au bas de chaque page.
- Une copie d'attestation de dépôt du cahier des charges pour l'exercice de l'activité d'audit en cours de validité, "نسخة من شهادة إيداع كراس شروط لممارسة نشاط التدقيق في مجال السلامة المعلوماتية".
- Un certificat d'attestation d'affiliation à la caisse nationale de sécurité sociale (copie conforme).
- Une copie de la RNE
- Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires qu'ils ne sont pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur. Les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires spécifiant leur engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de son exécution.
- Déclaration sur l'honneur du soumissionnaire affirmant qu'il n'était pas un agent public au GIPAC ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

2. Le dossier technique doit comporter les pièces suivantes :

- Un aperçu sur l'activité générale du soumissionnaire, son organisation et son expérience dans le domaine,
- Présentation des références du soumissionnaire (Annexe 1)
- Présentation de l'équipe intervenante (Annexe 2)
- Méthodologie proposée pour la conduite de l'audit Le calendrier global d'exécution, spécifiant clairement toutes les phases d'exécution (Annexe 3)
- CV et références de l'équipe d'audit proposée (Annexe 4), accompagnés de toutes les pièces justificatives nécessaires,

3. Le dossier financier devra comprendre les sections suivantes :

- La lettre de soumission dûment signée par le soumissionnaire (Annexe 5).
- Le bordereau des prix (Annexe 6) signé par le soumissionnaire.

Toutes les pages des documents exigés dans le dossier technique et le dossier financier doivent être signées et comporter le cachet du soumissionnaire.

Article 5 : Durée de réalisation de la mission

La durée de réalisation de la mission objet du présent cahier des charges, ne doit pas dépasser 60 jours ouvrables.

Ce délai ne tient pas compte des délais additionnels éventuels pris pour la correction (validation) des différents livrables exigés dans le présent cahier des charges, et ce conformément à l'article

6 « Réception » et des délais d'évaluation du rapport par l'ANCS.

Article 6 : Réception

La réception des missions d'audit s'effectuera pour la totalité du marché. Le GIPAC appliquera deux phases de réception :

1. Première phase :

Cette phase consiste en l'approbation par le GIPAC du rapport préliminaire d'audit de la structure auditée portant le cachet et la signature du Titulaire. Ce rapport d'audit doit respecter le modèle de rapport d'audit établi par l'ANCS

2. Deuxième phase

Cette phase consiste à la soumission du rapport final d'audit portant le cachet et la signature du titulaire à l'approbation du GIPAC.

En cas de conflit insoluble et après avoir entamé toutes les procédures de rapprochement nécessaire, le GIPAC et éventuellement le titulaire pourraient demander l'arbitrage de l'ANCS

Article 7 : Secret professionnel

Le titulaire s'engage à ne pas rendre public ou divulguer à qui que ce soit sous forme écrite, orale, ou électronique les résultats de l'audit ou toute information relevant de la structure auditée et à laquelle il a eu accès.

Article 8 : Livrables

Le titulaire doit remettre au GIPAC:

- Un rapport d'audit préparé conformément au modèle de rapport d'audit établi par l'ANCS
- Un rapport de synthèse destiné à la direction générale du GIPAC

Ces rapports doivent être datés, visés et porter le cachet de l'expert auditeur.

Article 09 : Modalités de paiement.

Le paiement du montant dû au fournisseur est effectué sur présentation de la facture avec les bons de livraison dans les quinze (15) jours qui suivent la réception de deux rapports.

Article 10 : METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT

A : Critères de conformité technique

Il sera tenu compte lors de l'évaluation technique des offres, des compétences et de la qualification de l'équipe d'audit et de la méthodologie d'audit.

Les critères de conformité technique sont :

1. Le soumissionnaire est habilité par l'Agence Nationale de la Cyber Sécurité,
2. Le nombre d'intervenants est de 3 personnes au minimum
3. Le chef du projet est un auditeur parmi les cadres déclarés dans le cahier des charges Pour l'exercice de l'activité d'audit déposé à l'ANCS,
4. L'expérience du chef de projet est supérieure ou égale à 5 ans,
5. Le chef de projet doit avoir piloté au moins 3 missions d'audit de sécurité des systèmes D'information pour le compte d'organismes de taille similaire,

6. L'expérience de chaque membre de l'équipe intervenante est supérieure ou égale à 3 ans,

B : Critères d'évaluation

le soumissionnaire sera retenu sur la base des critères suivants :

- La conformité du dossier administratif : toute offre ne répondant pas à l'un des conditions administratives sera éliminée
- La conformité des Critères techniques : toute offre ne répondant pas à l'un des critères de conformité technique sera éliminée
- Critères financiers : l'offre la moins disante sera retenue.

Article 12 : Pénalités

Dans le cas où la réalisation ne pourrait s'effectuer dans les délais convenus, du fait du titulaire, celui-ci encourra les pénalités de retard suivantes, calculées au prorata des journées de retard, sur la base du montant TTC du marché : 1/1000 par jour de retard avec un maximum de 5% du montant sus indiqué.

Le montant de cette pénalité sera déduit d'office de la facture correspondante sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable.

ANNEXES

ANNEXE 1

Ordre	Sous-critère	Réponse : Année / organisme : description [1]
1	Spécialisation de l'entreprise dans l'activité d'audit sécurité	
2	Spécialisation de l'entreprise dans l'activité de la cyber sécurité (Intégration, Conseil, formation,)	
3	Nombre de missions d'audit de sécurité réglementaire, conformes à la décret-loi n°2023-17, de plus de Jours, effectuées durant les trois dernières années.	

- [1] Seules les missions justifiées par des P.V. de réception ou par des attestations du client seront considérées dans l'évaluation.

ANNEXE 2

2.1 : Présentation du chef du Projet :

Nom et Prénom	Diplôme	Date d'obtention	Certificats obtenus ou formation (Année/ Titre/Organisme)	les missions d'audit en tant que chef de projet (Année/nombre de jours/Organisme) [1]	Les missions d'audit en tant que membre (Année/nombre de jours /Organisme) [1]

2.2 : Présentation des membres de l'équipe :

Nom et Prénom	Diplôme	Date d'obtention	Certificats obtenus ou formation (Année/ Titre/Organisme)	les missions d'audit ou missions de sécurité (Année/nombre de jours/Organisme) [1]	Les activités principales ou spécialités dans la mission

[1] Seules les missions justifiées par des P.V. de réception ou par des attestations du client seront considérées dans l'évaluation.

ANNEXE 3

Composant		Equipe intervenante		Durée en Hommes/jours pour chaque intervenant	
Phase	Objet de la sous phase			Sur Site	Totale
Audit Organisationnel et physique	1:	Nom:.....			
	2:	Nom:.....			
		Nom:.....			
	n:	Nom:.....			
	1:	Nom:.....			
Audit Technique	2:	Nom:.....			
		Nom:.....			
	n:	Nom:.....			
	1:	Nom:.....			
	2:	Nom:.....			
Volet Sensibilisation		Nom:.....			
	n:	Nom:.....			
	Durée Totale de la mission (en Homme/jour)				

Signature et cachet du soumissionnaire	
Noms et signatures de(s) auditeur(s) certifié(s)	

ANNEXE 4

Nom :	Prénom:
-------	---------

Date de naissance:	Nationalité:
--------------------	--------------

Formation:

Etablissement	
Date: de (mois/année) à (mois/année)	
Diplômes obtenus:	

Formation professionnelle spécifique et certification dans les trois 3 ans :

Organisme	Date	Description

Expérience professionnelle:

Date: de (mois/année) à (mois/année)	
Pays ou ville	
Société	
Poste	
Description	

ANNEXE 5

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE CONFIDENTIALITE (Soumissionnaire)

Je soussigné Mr....., Responsable de la société déclare désigner Mr , Expert auditeur déclaré à l'Agence Nationale de la Cyber Sécurité et faisant partie de notre société, pour nous représenter dans la réunion d'éclaircissement sur le contenu du cahier de charges, et préparatoire à la soumission de notre offre pour le marché de la société GIPAC

Le soumissionnaire

(Cachet et signature)

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE CONFIDENTIALITE

Je soussigné Mr, Responsable de la société déclare désigner Mr Expert auditeur déclaré à l'Agence Nationale de la Cyber Sécurité et faisant partie de notre société, pour nous représenter dans la visite sur terrain, préparatoire à la soumission de notre offre pour le marché de la société GIPAC

Le Soumissionnaire

(Cachet et signature)

ANNEXE 6

(A remplir et à insérer obligatoirement dans l'enveloppe de l'offre financière)

Soumissionnaire :

Désignation	P.T HTVA	Taux de la TVA	Montant de la TVA	Montant TTC
Mission d'audit de sécurité du système d'information du GIPAC				